



LA TVA CIRCULAIRE, UN LEVIER POUR LA CORDONNERIE MULTISERVICE DANS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Mise à jour – Mai 2025

developpementdurable@cordonnerie.org



PREFACE JEAN-PIERRE VERNEAU, PRESIDENT DE LA FFCM

Chers lecteurs,

En tant que Président de la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM)ⁱ, je suis particulièrement fier de vous présenter cette version actualisée de notre **Livre Blanc sur la TVA Circulaire**. Ce document, fruit d'une réflexion collective et approfondie, prend une résonance encore plus forte à la lumière des enjeux récents et de notre **engagement continu pour une économie véritablement circulaire**.

Depuis la publication initiale de ce livre blanc, notre **conviction quant à la nécessité d'une TVA réduite pour les opérations de réparation et d'entretien des articles en cuir et matériaux souples** (chaussures, sacs, accessoires...) **n'a fait que se renforcer**. La cordonnerie multiservice, pilier de l'artisanat de proximité, incarne une réponse concrète aux impératifs écologiques et aux réalités économiques des consommateurs. « **Réparer plutôt que jeter** », donner une seconde vie à nos objets : telle est l'essence de notre métier, au cœur même de l'économie circulaire.

Notre récente lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre François Bayrou a réaffirmé avec force ce positionnement. Nous y soulignons que **le "bonus réparation" n'est pas une simple dépense, mais un investissement judicieux, aligné sur les objectifs climatiques internationaux et financé par une éco-participation des entreprises**. Les artisans cordonniers, acteurs essentiels de cette démarche, offrent une alternative durable à la culture de la "fast fashion" et contribuent activement au dynamisme économique local.

De plus, le rapport "[MIEUX PRODUIRE et MIEUX CONSOMMER - Enjeux associés à la production et la consommation de textiles en France](#)" présenté en avril 2025 par le Secrétariat général à la planification écologique, vient étayer notre argumentation de manière significative. Ce rapport met en lumière l'impact environnemental considérable de l'industrie textile actuelle, avec des volumes de déchets préoccupants et des pressions croissantes sur les ressources. Face à ce constat, **la promotion de la réparation, soutenue par une TVA circulaire, apparaît comme un levier pertinent pour inverser cette tendance et encourager des modes de consommation plus responsables**.

La TVA circulaire demeure un mécanisme essentiel pour stabiliser l'économie en favorisant les filières écologiques face aux "activités brunes"ⁱⁱ. Pour la FFCM, sa mise en place est vitale. Elle permettrait d'amortir la hausse des coûts des matières premières, de soutenir le développement de nos entreprises par l'embauche et l'investissement, et de renforcer notre compétitivité face à des produits neufs souvent moins durables et aux importations à bas coût.

Plus que jamais, nous appelons les pouvoirs publics et les parlementaires à traduire rapidement cette proposition en réalité, en veillant à ce qu'elle bénéficie pleinement aux cordonniers et à l'ensemble des acteurs engagés dans l'économie circulaire. Nous sommes convaincus que cette mesure est un pas essentiel vers une transition écologique réussie, un développement économique territorial pérenne et la sauvegarde de notre précieux savoir-faire artisanal.

ENSEMBLE, FAISONS DE LA FISCALITE UN VERITABLE MOTEUR AU SERVICE DE L'ECOLOGIE ET DE L'EMPLOI, POUR UN AVENIR PLUS DURABLE !

Sommaire

Préface Jean-Pierre Verneau, Président de la FFCM	2
Introduction	4
Contexte et enjeux de la TVA circulaire	4
Qui sommes-nous ? La Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM)	6
ENGAGES POUR UN AVENIR DURABLE : NOTRE COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE.....	7
Présentation de la Cordonnerie Multiservice : Un Secteur en perpétuelle Mutation	8
La tva circulaire : un levier essentiel pour la Cordonnerie Multiservice dans l'économie circulaire	9
Les principaux enjeux du secteur de la cordonnerie multiservice	9
Pourquoi la TVA circulaire est essentielle pour la cordonnerie multiservice	10
Illustration extraite du rapport "MIEUX PRODUIRE et MIEUX CONSOMMER - Enjeux associés à la production et la consommation de textiles en France - Avril 2025	12
Stratégies pour la mise en place de la tva circulaire et compensation du manque à gagner	13
Mise en place de la TVA Circulaire : Un cadre stratégique	13
Sensibilisation et accompagnement actifs	13
Suivi et évaluation performants :	14
Compensation du manque à gagner : Une approche stratégique et combinée	14
Bénéfices économiques et sociaux induits	14
Références et précisions	15

INTRODUCTION

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA TVA CIRCULAIRE

La TVA circulaire est un mécanisme fiscal novateur qui vise à appliquer un taux réduit aux opérations de réemploi, de réparation et de recyclage des produits. En stimulant économiquement ces activités vertueuses, l'objectif primordial est de stabiliser l'économie et de renforcer la compétitivité des filières écologiques face aux "activités brunes" qu'elles ambitionnent de remplacer. **Cette initiative s'inscrit pleinement dans une stratégie globale de transition vers une économie plus durable et respectueuse de notre environnement.**

Cette idée a germé au niveau européen, notamment à travers le projet de « TVA verte »ⁱⁱⁱ, qui ambitionne d'harmoniser les règles relatives aux taux de TVA au sein de l'Union Européenne et d'inciter les États membres à verdir leurs systèmes fiscaux. La directive européenne 2022/542 du 5 avril 2022^{iv} a d'ailleurs ouvert cette voie en permettant aux États membres d'appliquer des taux réduits pour certaines activités relevant de l'économie circulaire.

L'exemple suédois, qui a mis en place dès juillet 2022 un taux de TVA réduit de 12 % à 6 % pour la réparation de vélos, de chaussures, d'articles en cuir et de linge de maison, illustre l'efficacité potentielle de telles mesures. Cette initiative a pour but de dynamiser la demande de réparation et de favoriser l'essor d'une économie circulaire en rendant la réparation plus abordable pour les consommateurs, prolongeant ainsi la durée de vie des produits et diminuant la production de déchets ainsi que l'impact environnemental global de la consommation.

À l'horizon 2030, la législation européenne prévoit la fin des taux réduits de TVA pour les combustibles fossiles et autres biens ayant un impact similaire sur les émissions de gaz à effet de serre, signalant une volonté claire de décourager les activités néfastes pour le climat. En parallèle, les énergies renouvelables et l'économie circulaire sont encouragées, avec la possibilité pour les États membres d'appliquer des taux réduits à des activités clés telles que la réparation, le traitement des eaux usées et le recyclage des déchets.

Le rapport précité "*MIEUX PRODUIRE et MIEUX CONSOMMER - Enjeux associés à la production et la consommation de textiles en France*"^v, présenté par le cabinet du Premier Ministre, apporte un éclairage important sur la nécessité d'une telle évolution fiscale.

Ce rapport met en évidence que le secteur du textile en France a généré **3,5 millions de tonnes de déchets en 2023**, dont **seulement 22 % ont été collectés pour être réutilisés ou recyclés**, soulignant l'immense gisement de matières perdues.

De plus, il révèle que **l'empreinte carbone de la consommation de textile en France est estimée à 27 millions de tonnes de CO2 équivalent par an**, soit l'équivalent des émissions annuelles du transport aérien domestique.

Le rapport souligne également que la consommation de textile par habitant a augmenté de **10 % entre 2010 et 2020**, avec un impact environnemental croissant en termes d'utilisation des ressources, de pollution de l'eau et d'émissions de gaz à effet de serre.

En outre, il met en lumière la **forte dépendance de la France aux importations de textile**, représentant une part significative de son déficit commercial.

Ces données chiffrées renforcent l'urgence d'adopter des mesures incitatives pour la réparation et le réemploi, afin de réduire la production de déchets, l'impact environnemental et de soutenir une économie plus circulaire et locale.

Etat des lieux	
Conséquences environnementales	<ul style="list-style-type: none">• 69% des déchets textiles sont enfouis ou incinérés• 20% de la pollution mondiale des eaux est liée à l'industrie textile (1)• 8% des émissions mondiales de GES proviennent de l'industrie textile et chaussure (soit plus que les secteurs aérien et maritime réunis) (potentiellement 26% d'ici à 2050) (2)• Plus de 60% des fibres textiles sont synthétiques
Conséquences économiques	<ul style="list-style-type: none">• 48 pièces/an/personne de TLC mis sur le marché en 2023• 97% des textiles consommés en France sont importés• ~5 Mds d'€ de déficit dans la balance commerciale française en 2024(3)• Boom de l'ultra fast-fashion, avec l'essor de Shein et Temu : ces plateformes représentent 22% des colis de la Poste en France contre 5% il y a 5 ans
Conséquences sociales	<ul style="list-style-type: none">• 15% des enfants âgés de 6 à 14 ans issus des bidonvilles de Dakha (Bangladesh), travaillent à plein temps plein dans l'industrie textile (4)• Plus de 1000 substances chimiques préoccupantes détectés dans les textiles et chaussures analysés par l'ANSES (5)• Précarisation des métiers de la réparation et du réemploi en France

Illustration extraite du rapport "[MIEUX PRODUIRE et MIEUX CONSOMMER - Enjeux associés à la production et la consommation de textiles en France](#) - Avril 2025

Parallèlement, des avancées législatives notables soulignent la pertinence de la TVA circulaire.

La **proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile**, adoptée par l'Assemblée Nationale^{vi} en première lecture, qui sera **discutée au Sénat en séance publique les 2, 3 et 10 juin 2025**, introduit une définition de la "fast fashion" et prévoit des mesures d'information et de sensibilisation pour les consommateurs, ainsi que des critères de durabilité dans l'affichage environnemental. Bien que cette PPL ne porte pas directement sur la TVA, elle témoigne d'une prise de conscience politique de la nécessité de réguler la production et la consommation de biens à faible cycle de vie.

De même, la proposition de loi relative à la mise en place d'une TVA réduite sur les opérations de réparation de biens^{vii}, bien que toujours en discussion, reconnaît explicitement le rôle de la fiscalité comme levier pour encourager la réparation et prolonger la durée d'usage des produits. L'objectif est de rendre la réparation plus compétitive par rapport à l'achat de neuf, s'inscrivant ainsi dans une logique d'économie circulaire.

En conséquence, la mise en œuvre d'une **TVA circulaire apparaît comme un instrument essentiel pour stabiliser l'économie et dynamiser les filières écologiques**. En allégeant fiscalement les activités de réemploi, de réparation et de recyclage, nous pouvons orienter les comportements vers une consommation plus durable et atténuer significativement notre empreinte environnementale. Les initiatives pionnières, à l'instar de celle de la Suède, démontrent que des politiques fiscales ciblées peuvent engendrer des changements positifs concrets.



QUI SOMMES-NOUS ? LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE (FFCM)

Depuis plus de 75 ans, la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM) s'affirme comme **l'organisation professionnelle de référence** au service du secteur de la cordonnerie multiservice en France. Forts d'une longue histoire dédiée à la défense et à la promotion de nos métiers, nous représentons avec fierté les **artisans, les entreprises de fabrication et les prestataires de services** de la cordonnerie et du multiservice sur l'ensemble du territoire national, en collaboration étroite avec notre membre associé, le **Syndicat des Réparateurs Industriels de la Chaussure (SRIC)**.

Notre mission : Défendre, Promouvoir, Accompagner

La FFCM s'articule autour de missions fondamentales au service de ses adhérents et de la pérennité de la profession :

- **Défendre les intérêts de la profession** auprès des pouvoirs publics (nationaux et locaux) et des acteurs privés, en portant la voix des cordonniers multiservices sur les enjeux réglementaires, économiques et sociaux.
- **Représenter la profession** dans les instances décisionnelles et les organisations partenaires, assurant une présence et une influence pour la sauvegarde et le développement du secteur.
- **Informer et accompagner nos adhérents** sur une variété de sujets essentiels à leur activité : techniques métier, aspects sociaux et juridiques, évolutions réglementaires, opportunités de développement et outils de gestion. Notre magazine, "**La Cordonnerie Multiservice**" (anciennement "Officiel des Métiers de la Cordonnerie"), est un pilier de cette information.
- **Promouvoir les métiers de la cordonnerie multiservice** auprès du grand public, des jeunes générations et des institutions, en valorisant le savoir-faire artisanal, l'innovation et la contribution essentielle de nos métiers à l'économie circulaire et à la durabilité.
- **Établir et cultiver des liens de bonne confraternité** entre tous les acteurs de la profession, favorisant l'échange, la collaboration et le partage de connaissances au sein de notre communauté.
- **Gérer et défendre les spécificités du secteur de la cordonnerie multiservice** au sein de la **Convention Collective de la Maroquinerie, Cuirs et Peaux**, depuis la fusion des branches professionnelles le 1er janvier 2024. Nous veillons à ce que les particularités des entreprises artisanales de notre secteur soient reconnues et prises en compte au sein de cette branche industrielle plus large.
- **Développer les compétences professionnelles** en tant qu'organisme de formation, en proposant des stages de perfectionnement adaptés aux besoins évolutifs des professionnels de la cordonnerie.

Nos affiliations et représentations : Un réseau d'influence

La FFCM est fière de son engagement au sein de réseaux professionnels reconnus :

- Affiliation à la **Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (C.N.A.M.S.)**, membre fondateur de l'**Union des Entreprises de Proximité (U2P)**, qui rassemble des acteurs clés de l'artisanat et des services.
- Adhérence à **Alliance France Cuir** (anciennement Conseil National du Cuir), témoignant de notre engagement envers la filière cuir dans son ensemble.
- Participation active de nombreux chefs d'entreprises adhérents au sein des **Chambres de Métiers et de l'Artisanat**, contribuant à la gouvernance et à la représentation de l'artisanat au niveau local.

ENGAGES POUR UN AVENIR DURABLE : NOTRE COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Conscients des enjeux environnementaux contemporains, la FFCM a mis en place une **Commission Développement Durable** dynamique et proactive.

Vous souhaitez échanger avec notre Commission Développement Durable ?

Nous sommes à votre disposition pour discuter de nos initiatives et de nos projets pour un avenir plus durable.

Membres de la Commission Développement Durable :

- Jean-Pierre Verneau, Président de la FFCM
 - Clément Hoo, Responsable de la Commission DD-RSE
 - Clément Boutry
 - Davy Brault Renault
 - Clément Fabriès
 - Aurélien Lanièce
-
- Séverine Bourlier, Secrétaire Générale de la FFCM

Pour toute question ou demande de rencontre avec notre Commission Développement Durable, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : developpementdurable@cordonnerie.org

Nous sommes convaincus que l'avenir de la cordonnerie multiservice passe par une adaptation constante aux évolutions du marché et un engagement fort en faveur de la durabilité. Rejoignez-nous dans cette démarche !

PRESENTATION DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE : UN SECTEUR EN PERPETUELLE MUTATION

Autrefois très populaire, **le métier de cordonnier** a vu son nombre d'artisans diminuer drastiquement au cours des dernières décennies, **passant de 45.000 dans les années 1950-1960 à approximativement 3.500 aujourd'hui**. Cette baisse s'explique principalement par l'essor de la consommation de masse et la production de chaussures et sacs à bas prix, peu adaptés à la réparation. Pour survivre, les cordonneries ont dû diversifier leurs services, en proposant notamment la reproduction de clés, la vente d'articles en cuir et la gravure.



En effet, le cordonnier est un artisan spécialisé dans la rénovation et la réparation des articles en cuir ou composés de matériaux souples, tels que chaussures (traditionnelles en cuir, sneakers, de randonnée...), sacs et autres objets de maroquinerie, vêtements, accessoires (ceintures, gants...). Pour répondre aux besoins variés de sa clientèle et atteindre plus facilement la rentabilité, le cordonnier propose également une gamme étendue de services :

- Vente d'articles pour l'entretien des chaussures et des accessoires (semelles intérieures, lacets, cirages, crèmes, brosses, embauchoirs) ;
- Duplication de clés ;
- Fabrication de tampons ;
- Gravure sur différentes matières (plastique, bois, cuir, etc.) ;
- Affûtage d'objets (aiguisage de couteaux par exemple) ;
- Nettoyage et vente de chaussures et de petits articles de maroquinerie.

L'activité de la cordonnerie relève du code d'activité principale exercée (APE) [95.23Z « Réparation de chaussures et d'articles en cuir »](#) au sein de la nomenclature d'activités française (NAF, révision de [2008^{viii}](#)).

Certains cordonniers sont également enregistrés sous le code 95.29Z « Réparation d'autres biens personnels et domestiques ». Ce code inclut notamment :

- La réparation et la transformation d'articles d'habillement ;
- La réparation d'articles de sport (à l'exclusion des fusils pour le tir sportif) et de matériel de camping ;
- La réparation d'autres articles personnels et domestiques.

Il est intéressant de noter que, bien que le nombre de créations d'entreprises dans le secteur de la réparation de chaussures soit resté quasiment stable depuis 2015, la profession a connu une période de stagnation pendant les trois années entourant la crise sanitaire. Cependant, en 2023, la cordonnerie multiservice retrouve une dynamique de création similaire à celle de 2017. Aujourd'hui, la cordonnerie multiservice est un métier en constante évolution, alliant savoir-faire traditionnel et techniques modernes. Cette capacité d'adaptation et de diversification permet au secteur de rester pertinent et compétitif dans un environnement économique en perpétuelle mutation.

LA TVA CIRCULAIRE : UN LEVIER ESSENTIEL POUR LA CORDONNERIE MULTISERVICE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Une étude de l'ADEME datant de 2022 soulignait déjà le poids économique et social significatif du secteur de la réparation en France, représentant environ **157.000 entreprises**, mobilisant près de **175.000 salariés** et **81.000 travailleurs indépendants**, pour un chiffre d'affaires total avoisinant les **35 milliards d'euros**. Ce secteur, intrinsèquement créateur d'emplois locaux et non délocalisables, joue un rôle essentiel dans la réduction des déchets et la préservation de nos précieuses ressources naturelles. Toutefois, ces acteurs de la durabilité sont souvent confrontés à une concurrence déséquilibrée de la part des fabricants et distributeurs qui, en proposant des prix attractifs sur les produits neufs, tendent à décourager la réparation au profit du remplacement.

Face à la récente prise de conscience environnementale et aux contraintes économiques pesant sur les ménages, le métier de cordonnier multiservice connaît un véritable regain d'intérêt. La réparation et l'entretien des chaussures et articles en cuir sont de plus en plus perçus comme des actes à la fois écologiques et économiques, permettant de prolonger la durée de vie des biens et de minimiser leur impact environnemental.

Le lancement du **Bonus réparation** étendu au textile et aux chaussures depuis novembre 2023 a marqué une étape significative en incitant financièrement les consommateurs à opter pour la réparation plutôt que le remplacement. Plus d'un an après son lancement, les résultats témoignent d'un impact positif croissant : **plus de 1.573 boutiques ou ateliers de réparation ont été labellisés**, facilitant l'accès des consommateurs à ce dispositif. **Plus d'un million de réparations ont été effectuées**, contribuant concrètement à l'allongement de la durée de vie des produits. Il est également notable que les **marques ont apporté un soutien financier de 8,3 millions d'euros** pour encourager activement les Français à réparer au lieu de jeter. Les **cordonniers** se sont affirmés comme des acteurs majeurs de ce dispositif, réalisant **83 % de ces actes de réparation**, soulignant leur rôle central dans la transition vers une économie plus circulaire.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SECTEUR DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE

Le secteur de la cordonnerie multiservice, qui compte près de **3 650 entreprises en France** avec un chiffre d'affaires de **490 millions d'euros en 2018^{ix}**, est confronté à des enjeux importants pour son développement et sa pérennisation. L'Observatoire des Compétences Industries - OPCO 2I a identifié les défis majeurs suivants :

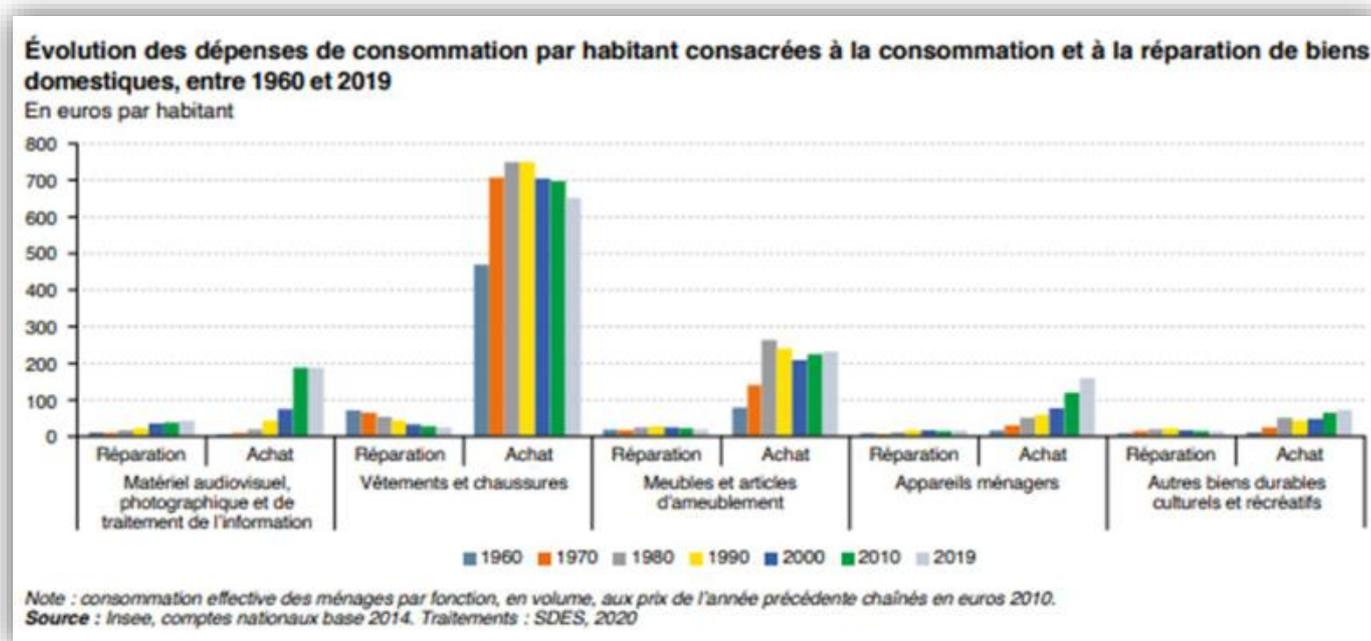
- **Adapter les offres aux évolutions des attentes clients**, notamment par le développement des ventes omnicanales et l'intégration des principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- **Accompagner les Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME)** dans l'adoption des outils numériques pour optimiser leurs activités.
- **Soutenir l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT)** au sein des entreprises de la branche pour attirer et retenir les talents.
- **Répondre aux besoins de recrutement de personnel qualifié** dans les métiers techniques et de production, tout en préservant le haut niveau de savoir-faire français.

- **Promouvoir activement les métiers de la cordonnerie** auprès d'un public féminin afin de diversifier les profils et enrichir les compétences.
- **Assurer la transmission des savoirs et la préservation des compétences** face au vieillissement de la population active et à l'évolution des techniques.
- **Renforcer les compétences numériques** des salariés pour faire face aux mutations technologiques et aux nouvelles pratiques commerciales.
- **Développer des offres de formation spécifiques** en lien avec les enjeux de la RSE pour accompagner la transition du secteur vers des pratiques plus durables.

La mise en place d'une TVA circulaire apparaît ainsi non seulement comme une mesure de soutien à l'activité des cordonniers, mais également comme un levier essentiel pour les aider à relever ces défis, à innover et à se positionner comme des acteurs clés d'une économie plus respectueuse de l'environnement.

POURQUOI LA TVA CIRCULAIRE EST ESSENTIELLE POUR LA CORDONNERIE MULTISERVICE

Pour la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice, la mise en place d'une TVA circulaire est d'autant plus importante que les cordonniers sont des acteurs de premier plan dans ce domaine. En effet, leur métier consiste à donner une seconde vie aux chaussures et aux articles de maroquinerie, en les réparant ou en les rénovant. Ainsi, ils contribuent activement à la réduction des déchets et à la limitation de l'impact environnemental de notre consommation.



Source : Rapport TVA circulaire - INEC

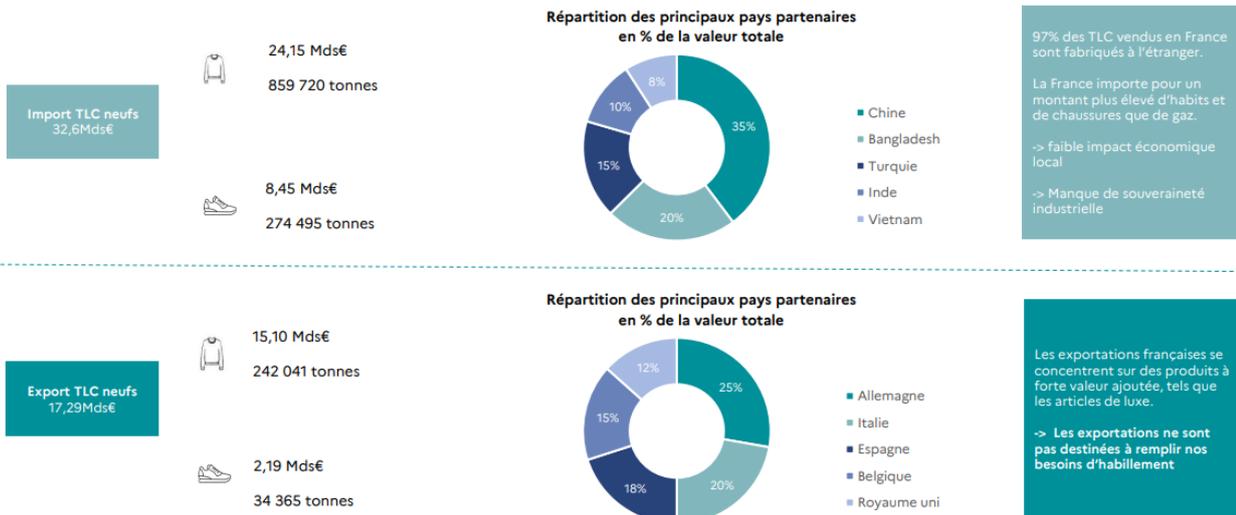
Cependant, ces activités vertueuses sont souvent plus coûteuses que leurs équivalents moins durables, ce qui rend la concurrence difficile pour les cordonniers.

La TVA circulaire apparaît donc comme un outil essentiel pour plusieurs raisons :

- **Amortir le coût de la hausse des matières premières** : Les matériaux nécessaires à la réparation et à la rénovation des chaussures et articles en cuir peuvent être coûteux. Une TVA circulaire permettrait de stabiliser les prix, rendant les services de réparation plus accessibles et compétitifs.
- **Développer l'activité en recrutant du personnel** : En réduisant les coûts, la TVA circulaire permettrait aux cordonniers d'investir dans le recrutement de personnel qualifié, ce qui est essentiel pour maintenir et développer les compétences techniques nécessaires à la profession et répondre à la demande croissante.
- **Investir dans du matériel** : Les cordonniers pourraient également investir dans du matériel de pointe, améliorant ainsi la qualité, la diversité et l'efficacité de leurs services, y compris des machines de réparation plus modernes et des outils numériques pour une meilleure gestion.
- **Promouvoir les pratiques durables** : En rendant les services de réparation plus accessibles financièrement, la TVA circulaire encouragerait un plus grand nombre de consommateurs à adopter des pratiques plus durables, contribuant significativement à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles, alignant ainsi le secteur de la cordonnerie avec les objectifs de développement durable.

ILLUSTRATION EXTRAITE DU RAPPORT "MIEUX PRODUIRE ET MIEUX CONSOMMER - ENJEUX ASSOCIES A LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE TEXTILES EN FRANCE - AVRIL 2025

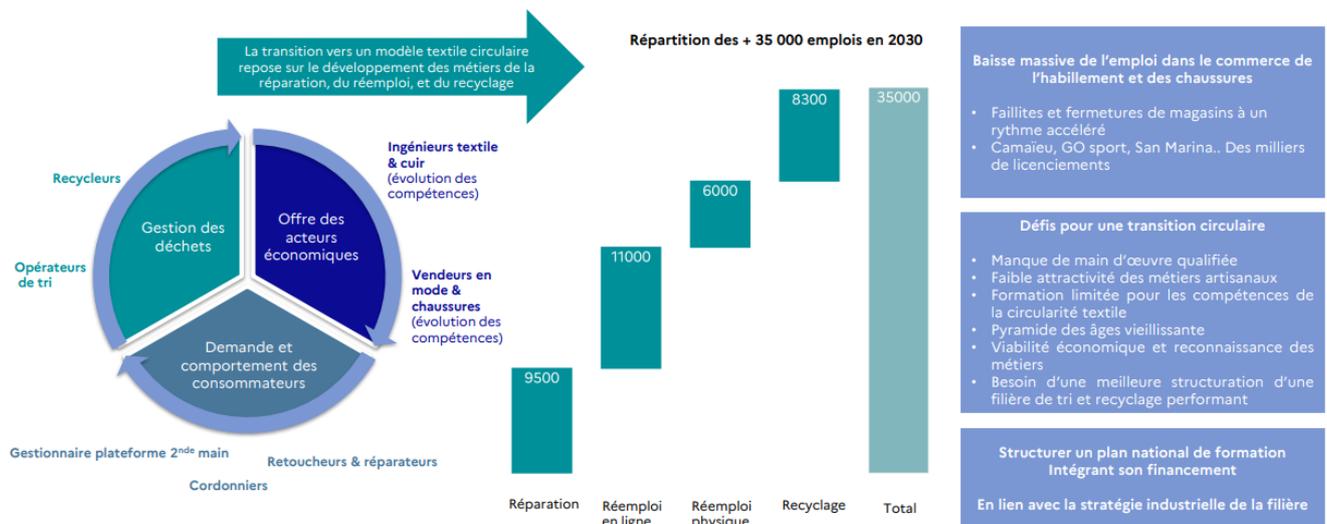
Commerce TLC en France : une balance commerciale déficitaire sur les produits finis neufs



02/04/2025 Source : Modélisation SGPE sur les sources Douanes, hors données linge de maison

9

Face à 37000 emplois perdus dans le secteur en 10 ans, l'économie circulaire peut créer +35000 emplois d'ici 2030



01/04/2025 Sources : INSEE; FFCM; Refashion; Fédération de la mode circulaire; PerfectR; CGEDD; IFOP, Alliance du commerce

16

STRATEGIES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TVA CIRCULAIRE ET COMPENSATION DU MANQUE A GAGNER

La Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM) œuvre activement pour la mise en place de la TVA circulaire, un levier essentiel pour dynamiser l'économie circulaire et soutenir les artisans cordonniers, dont l'expertise est cruciale pour prolonger la durée de vie des produits et réduire les déchets. Nos propositions initiales, enrichies par la récente proposition de loi relative à la mise en place d'une TVA réduite sur les opérations de réparation de biens, convergent vers un cadre stratégique ambitieux et nécessaire.

MISE EN PLACE DE LA TVA CIRCULAIRE : UN CADRE STRATEGIQUE

La récente proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale s'inscrit dans la droite ligne des propositions que la FFCM a activement défendues. Pour une mise en œuvre efficace et un impact maximal, nous proposons quelques amendements à cette proposition de loi :

- **Élargissement du champ d'application** : La PPL actuelle vise une réduction de la TVA pour la « réparation de biens ». La FFCM insiste pour que ce champ soit explicitement étendu à **l'ensemble des activités de réparation et de rénovation** effectuées notamment par les cordonniers multiservices. Cette extension clarifierait l'éligibilité et maximiserait l'impact sur la réduction des déchets.
- **Niveau du taux déduit incitatif** : La FFCM préconise l'application d'un taux de TVA réduit significativement plus bas que le taux normal (par exemple celui à 5,5%) ce qui se rapproche des taux en vigueur dans les pays européens pionniers en matière de soutien à la réparation (comme le taux suédois à 6 % pour certaines réparations). Un taux plus incitatif rendrait la réparation véritablement compétitive face à l'achat de produits neufs et stimulerait la demande des consommateurs.
- **Simplification des modalités d'application** : Tant la FFCM que les porteurs de la PPL s'accordent sur la nécessité de modalités d'application simples, claires et accessibles pour les artisans et les consommateurs. Des procédures administratives allégées et une communication efficace seront essentielles pour garantir l'adhésion au dispositif.

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT ACTIFS

- **Campagnes nationales de sensibilisation via un Fonds Commun des Éco-organismes** : Pour maximiser l'impact des campagnes d'information sur les avantages économiques et environnementaux de la réparation et de la TVA circulaire, la FFCM propose la création d'un fonds commun alimenté par l'ensemble des éco-organismes. Ce fonds mutualisé permettrait de lancer des campagnes nationales d'envergure, en collaboration étroite avec les fédérations professionnelles telles que la FFCM.

Ces campagnes mettraient en avant le "réflexe réparation", les économies réalisables pour les consommateurs, la qualité et la diversité des services offerts par les réparateurs, et leur contribution essentielle à l'économie circulaire. Une communication coordonnée et financée collectivement garantirait une visibilité optimale des acteurs de la réparation auprès du grand public.

- **Soutien et formation des professionnels** : La FFCM souligne l'importance d'accompagner les cordonniers et autres artisans de la réparation par des programmes de formation spécifiques.

Ces formations porteraient sur la TVA circulaire, les meilleures pratiques de réparation (y compris les techniques innovantes et l'utilisation de matériaux durables), la gestion d'entreprise et la communication de leurs services durables auprès de la clientèle. La proposition de loi pourrait prévoir des mécanismes de soutien financier pour la mise en place de ces formations, en s'appuyant éventuellement sur le fonds commun des éco-organismes ou d'autres dispositifs de financement public et privé.

SUIVI ET EVALUATION PERFORMANTS :

- **Indicateurs de performance pertinents** : La FFCM propose de définir conjointement avec les pouvoirs publics des indicateurs de performance précis pour mesurer l'impact de la TVA circulaire sur le volume des réparations, la création d'emplois dans le secteur, la réduction des déchets, l'évolution des prix de la réparation et les comportements des consommateurs.
- **Évaluations régulières et adaptabilité** : Des évaluations périodiques de l'efficacité du dispositif, impliquant les professionnels du secteur, les consommateurs et les pouvoirs publics, permettront d'identifier les points d'amélioration et d'adapter la politique en fonction des résultats obtenus. La PPL devrait prévoir un mécanisme d'évaluation régulière.

COMPENSATION DU MANQUE A GAGNER : UNE APPROCHE STRATEGIQUE ET COMBINEE

La question du financement de la TVA circulaire est importante surtout dans le contexte économique actuel. La FFCM soutient une approche combinée pour compenser le manque à gagner fiscal :

- **Adoption de la taxe sur la Fast Fashion** : La proposition de loi visant à réduire la pollution engendrée par la mode jetable représente une source de revenus potentielle via les malus écologiques. Son adoption rapide est essentielle.
- **Renforcement de l'Éco-modulation des Contributions REP** : La FFCM propose d'accentuer l'éco-modulation des contributions REP pour le secteur textile, en intégrant des critères de durabilité et de réparabilité plus contraignants. Les fonds ainsi générés pourraient être directement affectés au financement de la TVA circulaire et au soutien de la filière de la réparation.

BENEFICES ECONOMIQUES ET SOCIAUX INDUITS

La FFCM souligne que la TVA circulaire, en dynamisant le secteur de la réparation, **générera de nouvelles recettes fiscales grâce à la création d'emplois locaux non délocalisable, à l'augmentation des revenus des entreprises de réparation et à la stimulation de la consommation dans ce secteur.**

La réduction des coûts de gestion des déchets et de consommation de ressources représente également des économies à long terme pour la collectivité.

La FFCM est convaincue qu'en unissant nos propositions à celles de la récente PPL, en visant un cadre législatif ambitieux et en adoptant une stratégie de compensation intelligente, la France peut se positionner comme un modèle en matière d'économie circulaire, tout en valorisant son artisanat de la réparation et en construisant un avenir plus durable.

Nous restons pleinement engagés à collaborer avec les législateurs pour faire de la TVA circulaire une réalité porteuse de bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

REFERENCES ET PRECISIONS

- ⁱ En savoir plus sur la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice : <https://cordonnerie.org/>
- ⁱⁱ Les activités brunes, également appelées "brown activities" en anglais, désignent des activités économiques qui ont un impact environnemental négatif significatif. Ces activités sont souvent associées à des pratiques non durables et peuvent inclure :
- Production et consommation de combustibles fossiles
 - Déforestation
 - Exploitation minière non durable
 - Agriculture intensive
 - Production de plastiques
 - Industries polluantes
 - Transport non durable
 - Production de biens non durables
- ⁱⁱⁱ [Green VAT — Une TVA verte de l'UE pour stimuler l'offre de produits et de services durables et respectueux de l'environnement](#)
- ^{iv} [DIRECTIVE \(UE\) 2022/542 DU CONSEIL du 5 avril 2022 modifiant les directives 2006/112/CE et \(UE\) 2020/285 en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée](#)
- ^v Consulter le rapport "MIEUX PRODUIRE et MIEUX CONSOMMER - Enjeux associés à la production et la consommation de textiles en France - Avril 2025" :
<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/13/e829083bb3bb2de1ee4828057ed12a4cae223598.pdf>
- ^{vi} Proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl23-431.html>
- ^{vii} Proposition de loi relative à la mise en place d'une TVA réduite sur les opérations de réparation de biens : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1329_proposition-loi
- ^{viii} Dans le cadre des travaux de refonte de la Nomenclature des Activités Françaises Artisanales engagés par la Direction Générale des Entreprises (Ministère de l'Économie), la FFCM sollicite que l'ensemble des activités de la cordonnerie multiservice soit répertorié dans une seule et même nomenclature. En effet, leur activité ne correspond plus uniquement à la seule activité 95.23Z « Réparation de chaussures et d'articles en cuir », mais inclut également la rénovation et la réparation des articles en composés de matériaux souples, tels que les sneakers, chaussures de randonnée, etc., sacs et autres objets de maroquinerie, vêtements, accessoires (ceintures, gants...).
- De plus, les cordonniers multiservice proposent également la duplication de clés, la fabrication de tampons, la gravure sur différentes matières (plastique, bois, cuir, etc.), l'affûtage d'objets (aiguisage de couteaux par exemple), ainsi que le nettoyage et la vente de chaussures et de petits articles de maroquinerie.
- ^{ix} Rapport annuel de la branche Cordonnerie Multiservices | FFCM : <https://cordonnerie.org/>